

# I. Présentation et diagnostic du territoire

## I.1. Présentation du territoire

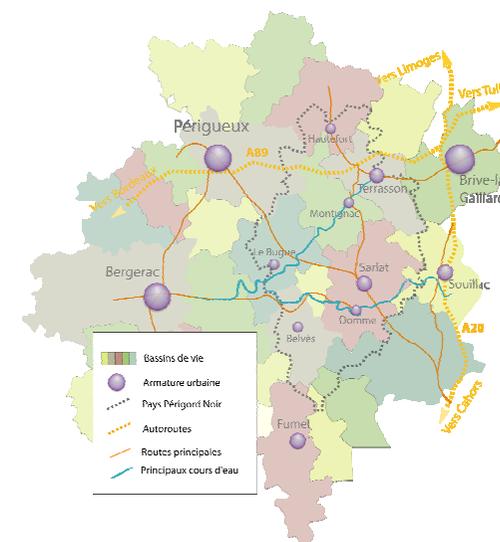
### I.1.1. Une position géographique stratégique, au carrefour des régions Aquitaine, Limousin et Midi- Pyrénées

Situé à l'est du département de la Dordogne, le Pays du Périgord Noir se place au carrefour des Régions Aquitaine, Limousin et Midi- Pyrénées et en retrait des pôles urbains régionaux de Bordeaux, Limoges et Toulouse. Territoire de transition entre les plaines de l'Aquitaine et les contreforts du Massif Central, il s'étend sur 2 287 kilomètres carrés, ce qui représente un quart du département de la Dordogne. Le Pays du Périgord Noir est traversé par les rivières Vézère et Dordogne qui comptent de nombreux affluents. Ces deux cours d'eau majeurs constituent un élément incontournable du paysage et forment le support à partir duquel se sont développées l'urbanisation et l'agriculture. Ils concentrent aujourd'hui encore une forte partie de la population et des activités et les usages se sont multipliés.

Le Pays du Périgord Noir est un territoire fortement rural, dont l'identité culturelle est forte et ancrée. Il bénéficie en effet d'un patrimoine local riche et diversifié qui nourrit l'attractivité locale, offre un cadre de vie de grande qualité à ses habitants et permet le rayonnement de notre territoire à l'échelle nationale et européenne. L'expression "Périgord" vient du peuple Gaulois les Pétrocores, dont l'étymologie signifie "les quatre clans". L'appellation "Périgord Noir" est ancienne : elle date du XVIIème siècle et est due aux feuillages sombres des cimes des chênes verts en hiver. Elle désignait l'ensemble du diocèse de Sarlat, par opposition au Périgord Blanc, qui correspondait au diocèse de Périgueux. La vallée de la Vézère, berceau de la préhistoire, et la vallée de la Dordogne, bordée de sites prestigieux, témoignent aujourd'hui encore d'une histoire et d'une identité qui se sont forgées au cours des siècles.

Le Pays du Périgord Noir s'organise autour de deux principaux bassins de vie et pôles économiques locaux que constituent les villes de Sarlat (9 568 habitants, population municipale 2011) et Terrasson (6 261 habitants, population municipale 2011). Il se situe, via le réseau autoroutier, à égalité de temps entre les métropoles de Bordeaux, Toulouse et Limoges et entre les capitales départementales de Périgueux, Brive et Cahors. Cette réalité interrégionale, ainsi que ce positionnement stratégique au carrefour des autoroutes A 20 (Vierzon/Toulouse) et A 89 (Bordeaux/Lyon), offre au territoire un réel potentiel de développement démographique et économique.

Carte n°1 : Situation du Périgord Noir



### I.1.2. Carte d'identité du Pays du Périgord Noir

Le territoire regroupe 144 communes. Par rapport au périmètre initial de 2004 qui comptait 146 communes, les communes de Brouchaud, La Boissière d'Ans et Cherveix- Cubas ont intégré la communauté de communes Causses et Rivière au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sont donc rattachées au Pays du Périgord Vert. La commune de Sainte Trie a intégré la communauté de communes du Pays de Hautefort au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (communauté de communes du Terrassonnais- Thenon – Hautefort au 1<sup>er</sup> janvier 2014) et est donc aujourd'hui rattachée au Pays du Périgord Noir.

Le tableau de la répartition des communes par communauté de communes est joint en annexe. Il fait apparaître la population municipale de 2011 pour chacune des 144 communes de notre territoire.

### I.1.3. Une organisation intercommunale dynamique portée par six communautés de communes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, chacune des communes intégrées dans le périmètre du Pays du Périgord est rattachée à une des six communautés de communes. Il n'y a plus de commune isolée en Périgord Noir. Cette configuration nouvelle – le Pays du Périgord comportait jusqu'en 2011 treize communautés de communes, puis douze jusqu'en 2014- est née des fusions élaborées dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Les six communautés de communes du Pays du Périgord Noir sont les suivantes:

- Communauté de communes Sarlat- Périgord Noir
- Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
- Communauté de communes de la Vallée de l'Homme
- Communauté de communes Pays de Fénelon
- Communauté de communes Domme- Villefranche du Périgord
- Communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède

Carte n°2 : Les intercommunalités du Pays du Périgord Noir

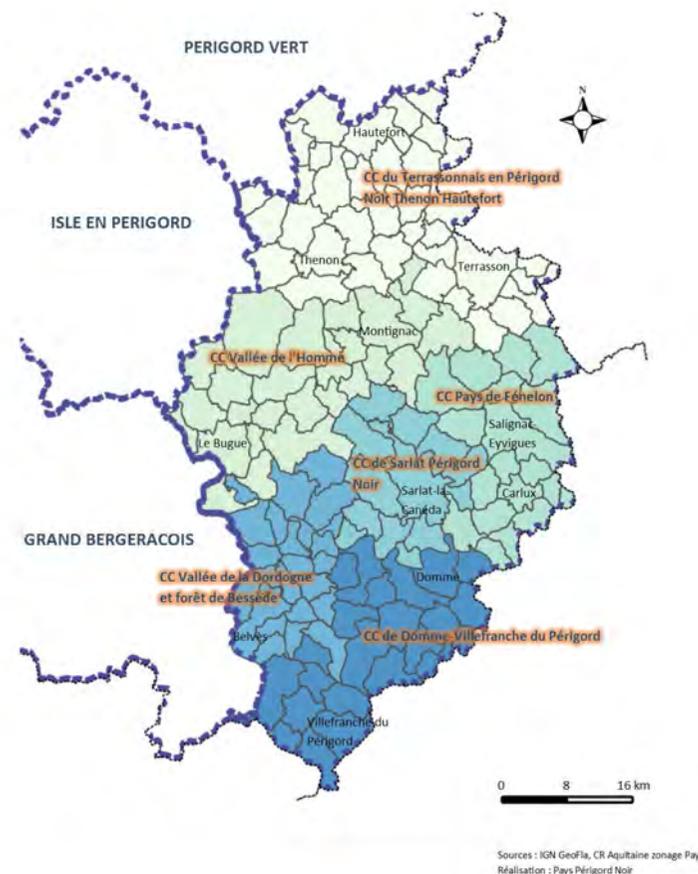


Tableau n°1 : Les principales données socio- économiques par communautés de communes  
Source : INSEE, 2011

Communauté de Communes	Population 2011	Evolution 1999 - 2011	Dont accroissement naturel	Dont solde migratoire	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Indice de vieillesse	Deux principales CSP
Domme Villefranche du Périgord	8 968	+ 6%	-509	+ 1 100	24	1,82	1. Retraités
							2. Employés
Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	23 204	+ 7%	-609	+ 2095	40	1,42	1. Retraités
							2. Employés
Pays de Fénelon	9 527	+ 15%	-356	+ 1490	30	1,53	1. Retraités
							2. Employés
Vallée de L'Homme	15 001	+ 5%	-946	+ 1582	30	2,02	1. Retraités
							2. Employés
Sarlat Périgord Noir	16 746	+ 5%	-258	+ 1 188	73	1,59	1. Retraités
							2. Ouvriers
Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	9 362	+ 11%	-446	+ 1 317	36	1,91	1. Retraités
							2. Employés
<b>TOTAL</b>	<b>82 808</b>	<b>+7,32%</b>	<b>- 3 124</b>	<b>+8 772</b>			

Les communautés de communes du Pays du Périgord Noir affichent toutes une croissance démographique continue : ce sont des territoires qui gagnent en population tous les ans, malgré un solde naturel négatif. La croissance de population est portée par un solde migratoire positif, témoin de l'attractivité du territoire. L'accroissement de la population va de 5% pour les communautés de communes de Vallée de l'Homme et de Sarlat- Périgord Noir jusqu'à atteindre un taux élevé de 15% pour la communauté de communes du Pays de Fénelon. La densité de population observée est relativement faible, reflétant la dispersion des populations sur un territoire rural vaste. Les communautés de communes de Sarlat-Périgord Noir et du Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon- Hautefort (comprenant les deux pôles urbains principaux du territoire) affichent une densité légèrement supérieure aux autres communautés de communes du territoire.

L'indice de vieillesse observé permet d'appréhender le rapport entre les jeunes (0-14 ans) et leurs aînés (65 ans et plus). Ce dernier est sur l'ensemble des communautés de communes très favorable aux personnes âgées. Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, il y a deux individus de plus de 65 ans pour une personne de moins de 15 ans.

#### I.1.4. La démarche collective à l'échelle du territoire du Pays du Périgord Noir

##### *La construction de la démarche collective "Pays" et l'organisation de la structure*

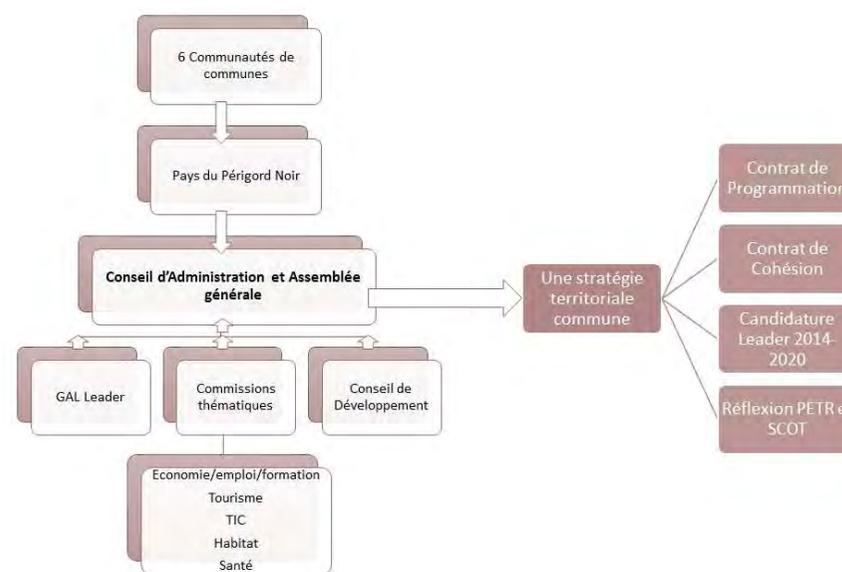
Constaté Pays "Pasqua" par arrêté préfectoral du 21 octobre 1999, la démarche d'implication des acteurs en Périgord Noir est ancienne. L'association "Maison de développement local du Périgord Noir" a en effet été créée en 1988. Dès 1995, le Pays du Périgord Noir est retenu par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) comme un des quarante-deux Pays de préfiguration à l'échelle nationale. C'est en 2001 que l'association devient "Maison du Périgord Noir" et a alors pour objet d'initier et d'animer la démarche de Pays. Elle étend son champ géographique à huit nouveaux cantons pour couvrir tout le Périgord Noir, soit 146 communes, qui valident en 2003 la Charte de Pays. Ce périmètre est reconnu officiellement par arrêté préfectoral en 2004. Support administratif et financier de la démarche Pays, mais aussi traduction d'une réalité économique, sociale et culturelle, l'association adopte la dénomination de "Pays du Périgord Noir" en 2005.

La même année, le premier Contrat de Pays est signé (2 avril 2005) avec la Région Aquitaine et l'Etat. La convention LEADER est signée le 31 mars 2009 et le deuxième Contrat de Pays est signé le 21 septembre 2010. Deux projets de développement du Pays du Périgord Noir ont aussi été labellisés "Pôle d'Excellence Rurale" par l'Etat : tout d'abord, le projet "Tourisme, patrimoine, environnement" (labellisation en 2006, signature de la convention cadre le 16 mars 2007) et le projet "Création d'un réseau intégré d'accès aux soins en milieu rural" (labellisé en 2011, signature de la convention cadre le 20 février 2012).

Aujourd'hui, l'association du Pays du Périgord Noir s'appuie toujours fortement sur les collectivités et les socio- professionnels qui la composent et qui participent aux travaux qui définissent les enjeux, la stratégie et les orientations de développement pour le territoire. Présidée par Messieurs Jean-Jacques de Peretti et Germinal Peiro, la structure du Pays repose sur l'attachement des acteurs à une démarche de consensus et d'équilibre territorial et politique ainsi que sur la volonté solide de travailler ensemble. Les organes décisionnels de l'association que sont le Conseil d'administration et l'Assemblée générale, permettent de mobiliser les acteurs. Les réflexions et les débats menés au sein de ces organes décisionnels sont alimentés par les travaux en commission (cinq commissions : 1. Economie, emploi, formation, 2. Tourisme, 3. Santé, 4. Habitat, 5. TIC) ainsi que par les observations du Conseil de développement (dont l'association, distincte de celle du Pays, a finalement été absorbée en 2013) et du Groupe d'Actions Locale. Depuis 2008, le territoire du Pays du Périgord Noir bénéficie du programme LEADER. Le Groupe d'Action Locale, présidé par Madame Nathalie Manet- Carbonnière, s'est attaché depuis cette date à

accompagner les porteurs de projet du territoire dans la stratégie LEADER et à garantir la démarche collective de sélection des projets. Le Pays en est la structure porteuse, assurant ainsi la cohérence de la stratégie territoriale globale mais aussi les spécificités de chaque programme.

*Schéma n° 1 : Organisation du Pays du Périgord Noir*



### *Structures publiques et privées du territoire : complémentarité et partenariats*

Les communautés de communes participent activement à la vie du Pays du Périgord Noir : leur participation aux instances de décision de l'association et leur implication au sein du comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) en font des moteurs incontournables de la dynamique de développement local. Le Périgord Noir peut aussi s'appuyer sur un soutien des structures professionnelles de l'agriculture ou de la sylviculture à l'image du Comité Régional de Développement Agricole (CRDA), de la Chambre d'agriculture ou encore du Comité Régional de la Propriété Forestières (CRPF) qui alimentent régulièrement les réflexions sur le développement des filières mais également leur inscription dans une démarche de développement territorial. Ces structures ont ainsi été des porteurs de projets précieux lors de la précédente programmation LEADER, contribuant ainsi à la poursuite des objectifs stratégiques LEADER sur notre territoire. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) sont également associées à la démarche Pays et ont été de véritables partenaires dans l'élaboration de projets tels que l'Opération Collective de Modernisation (OCM).

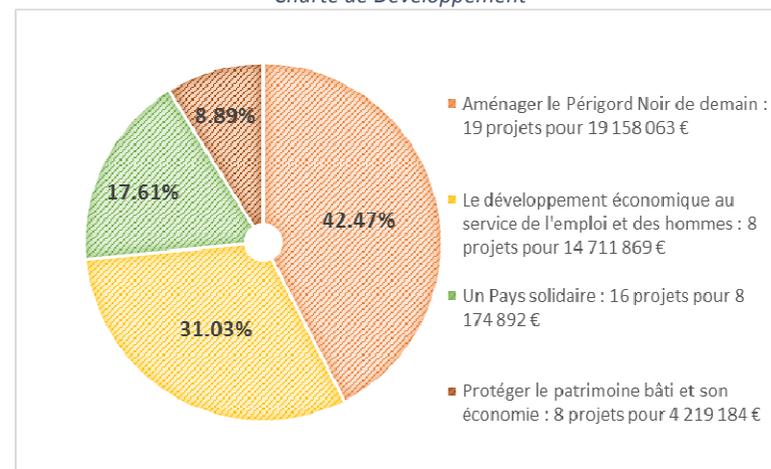
Le territoire profite également de la proximité des acteurs économiques locaux comme la Maison de l'Emploi, des associations interprofessionnelles locales, des syndicats, des chefs d'entreprises, dont les représentants participent pleinement aux réunions de la commission "Economie, emploi, formation" du Pays, alimentant ainsi une connaissance précise des besoins et difficultés des entrepreneurs.

Le Pays a su aussi tisser des liens privilégiés avec ses partenaires institutionnels (Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général de Dordogne, services de la Préfecture de département).

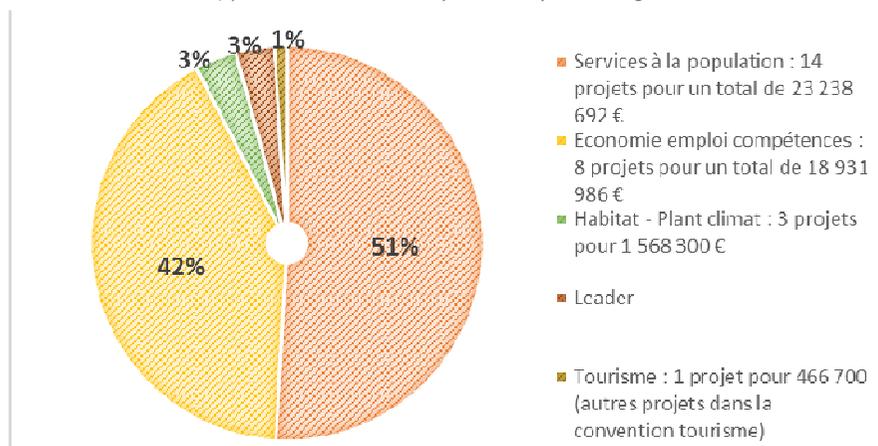
### *La politique contractuelle régionale en Périgord Noir : une contractualisation efficace pour le soutien aux projets de territoire structurants*

Le Pays du Périgord Noir signe son premier Contrat de Pays avec la Région Aquitaine et l'Etat le 2 avril 2005. La réalisation des opérations inscrites au contrat représente un coût d'objectif total de 16,7 millions d'Euros. Le contrat de Pays a suscité un effet levier financier notable puisque pour 1 euro investi par les maîtres d'ouvrage locaux, ce sont 2,41 euros qui ont été apportés par les cofinanceurs (Europe, Etat, Conseil Régional de l'Aquitaine, Conseil Général de la Dordogne,...). Les projets se sont inscrits dans les quatre axes de la Charte de territoire : aménager le Périgord Noir de demain, développer les activités au service des emplois et des hommes, renforcer la solidarité et valoriser l'identité du territoire.

Graphique n°1 : Répartition des opérations du contrat de Pays 2005-2006 par axe de la Charte de Développement



Graphique n°2 : Répartition des opérations du contrat de Pays 2009-2011 (et avenant 2012-2013) par schémas thématiques du Pays du Périgord Noir



Après ce premier Contrat, qui a permis un développement global du territoire (notamment sur le volet habitat, la question du maintien et du renforcement des services au public, projet ORAC, plan emploi compétences ou encore l'émergence de la Charte forestière) un deuxième Contrat de Pays est signé le 21 septembre 2010 pour la période 2009-2011. Un avenant pour la période 2012-2013 a été établi. Les opérations inscrites dans le contrat de Pays sont issues du diagnostic et du plan de développement qui sont définis dans les schémas thématiques du Pays du Périgord Noir. Le Contrat a permis de faire émerger des projets structurants pour le territoire : maisons de santé, maisons de services publics, pépinière des métiers et Zones d'Activités Economiques. Ce second Contrat a généré un investissement total sur le territoire de plus de 45 millions d'euros pour près de 14 millions d'euros de cofinancements publics. Neuf projets sont en cours de réalisation dans le cadre de l'avenant.

*Le programme LEADER 2008-2014 : des actions en faveur de la protection et de la valorisation des ressources eau et forêt et une dynamique collective nouvelle à travers le Groupe d'Action Locale du Périgord Noir*

Née d'un travail de concertation qui s'est inscrit dans la durée, la candidature du territoire au programme LEADER 2008-2014 s'est appuyée sur la mobilisation des acteurs locaux et sur leur volonté de soutenir des actions capables de relever les enjeux et les défis de la protection et de la promotion des ressources naturelles eau et forêt. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

1. préserver et restaurer les écosystèmes et les ressources eau et forêt
2. accompagner la valorisation économique des ressources eau et forêt
3. valoriser et promouvoir les ressources eau et forêt
4. animation et coopération

La candidature du Groupe d'Action Locale (GAL) est retenue lors du comité de sélection régional du 21 avril 2008 et la convention est signée par le Pays du Périgord Noir, l'Etat, le CNASEA, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Dordogne le 31 mars 2009. Le comité de programmation du GAL a cependant pu valablement se réunir dès la fin de l'année 2008 et a pu accompagner les premières actions s'inscrivant dans la stratégie territoriale LEADER.

Le programme a permis la réalisation de projets marquants pour le territoire à différentes échelles autour de la promotion, de la valorisation, de la connaissance et de la protection des ressources naturelles. Des projets d'envergure autour de la valorisation des sentiers ont ainsi vu le jour comme l'itinéraire cyclable de la vallée du Céou, l'aménagement de chemins de randonnée du PDIPR ou encore l'aménagement et la valorisation du tunnel de Boisseuilh. De nombreux projets tournés vers

la valorisation et la protection des patrimoines naturels et culturels ont également émergé à l'image du parcours pédagogique sur le marais de Groléjac (147 399 € de FEADER mobilisés), le projet de reconquête des territoires par le développement du pastoralisme porté par le CRDA ou encore les nombreuses réhabilitations des lavoirs et fontaines du territoire qui ont permis une redécouverte et une mise en valeur de ce petit patrimoine. Des études en faveur d'un développement rural innovant autour des ressources naturelles ont été financées, notamment sur la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales, les nouveaux enjeux agricoles ou encore la promotion de la culture du chanvre en Périgord Noir. Enfin, le programme LEADER a permis d'assurer la pérennité de la Charte forestière à travers un soutien à l'animation, mais également de soutenir la dynamique en faveur de la valorisation des bois, par le financement de l'animation d'un technicien forestier du CRPF auprès des propriétaires forestiers (mise en place de plans de gestion, lutte contre la dégradation des peuplements, et actions pour leur renouvellement et leur valorisation).

Au 23 avril 2014, sur les quatre-vingt-sept projets accompagnés (projets payés et projets programmés hors assistance technique), cinquante sont portés par des maîtres d'ouvrage publics (ou assimilés) pour un montant de 730 731 Euros de FEADER. Seuls neuf maîtres d'ouvrage privés ont pu s'inscrire dans le programme LEADER du territoire : les projets portés par ces maîtres d'ouvrage ont sollicité 67 634 € de FEADER. Enfin, trente-six dossiers ont été portés par des organismes reconnus d'utilité publique (Office de tourisme, Chambre d'agriculture, CRPF d'Aquitaine). Il a été difficile pour les maîtres d'ouvrage privés de s'inscrire dans le cadre du programme LEADER : si de nombreux porteurs de projet privés ont pu être rencontrés par l'équipe technique du GAL, seule une faible part d'entre eux a pu solliciter des fonds européens. La difficulté principale pour ces porteurs de projets résidait dans le fait de mobiliser des co-financements publics en contrepartie du FEADER.

En ce qui concerne le rayonnement territorial des projets, vingt-neuf opérations ont été menées à l'échelle communale (pour 36 % du FEADER programmé). Il s'agit principalement d'opérations de rénovation et de réhabilitation du petit patrimoine. Vingt-trois projets ont exercé un rayonnement intercommunal. Ils ont consisté essentiellement en opérations environnementales ou de nature touristique (opérations portant sur la mise en valeur et le développement des circuits de randonnée, développement des circulations douces avec la création de la véloroute le long du Céou). Vingt-six opérations ont eu une envergure à l'échelle du Pays. Elles sont portées principalement par des organismes reconnus d'utilité publique sur des thématiques qui touchent l'ensemble du territoire et des maîtrises d'ouvrage privées. Enfin, des projets ont eu un rayonnement plus large que l'échelle, au travers des opérations de coopération.

La coopération a pu être développée entre différents territoires sur des projets comme le réseau "Fenêtre sur fermes", ou celui de la BD pédagogique autour de la forêt, distribuée dans les écoles et collèges des territoires concernés et qui a reçu un très bon accueil, suscitant l'investissement des enseignants. L'ambition du GAL Périgord Noir pour la nouvelle période de programmation est d'aborder la coopération transnationale. L'expérience de la coopération avec des territoires voisins sur des problématiques communes peut aussi être valorisée avec des territoires des Etats membres de l'Union Européenne. Un travail d'identification des priorités et des thématiques à développer dans le cadre de la coopération sera mené sur notre territoire au premier semestre 2015 afin de préparer la nouvelle période de programmation et d'orienter les actions de coopération vers le programme LEADER ou les autres programmes de l'Union Européenne.

Les objectifs initiaux de LEADER, relatifs à l'amélioration de la connaissance des ressources par les citoyens, leur protection et leur valorisation semblent être aujourd'hui atteints. Le programme a également eu un impact clairement positif sur les partenariats qui ont pu être mobilisés au sein du GAL, espace d'échanges et d'expression des ambitions pour le Périgord Noir. Le GAL a en effet été un lieu de discussion où ont pu se croiser acteurs de la société civile, socio-professionnels, techniciens et élus, dans un cadre privilégié, avec un objectif commun de développement local et de valorisation du Pays Périgord Noir. Au-delà des actions qui ont contribué à la réalisation de la stratégie LEADER du territoire, la méthode LEADER a donc apporté une véritable plus-value au territoire : la démarche ascendante, propre au programme européen LEADER, a été adoptée dans l'élaboration de la candidature mais aussi dans les sélections des projets. La philosophie participative et

ouverte sur le débat a permis de fédérer les acteurs dans une ambition de développement territorial et de renforcer leur cohésion. Les fondamentaux du programme ont trouvé des échos auprès des acteurs impliqués et la dynamique apportée sur la période 2007-2014 a engrangé des méthodes de gouvernance renouvelées qui ont aussi enrichi la démarche de Pays. L'articulation des démarches s'est faite assez facilement et les acteurs ont bien réussi à identifier les enjeux et actions relevant de chaque programme. Au travers du programme LEADER, le Pays a donc gagné en lisibilité.

### *Opération Collective de Modernisation (OCM)*

Le 30 mai 2008, les membres du Conseil d'administration se positionnent en faveur d'une candidature à une Opération Collective de Modernisation (OCM) couvrant l'intégralité du Pays du Périgord Noir. Impulsée par une demande forte des entreprises et un grand nombre d'investissements éligibles, la candidature a pour objectif d'aider les artisans et commerçants du territoire à développer leur activité et à moderniser leur outil de travail. La communauté de communes du Sarladais porte la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'OCM pour l'ensemble de son territoire. Un comité de pilotage réunissant la Préfecture de la Dordogne, la sous-préfecture de Sarlat, la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRAC), le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Dordogne, le Pays du Périgord Noir, les Présidents des treize communautés de communes, la Chambre Economique de la Dordogne et la Maison de l'Emploi du Périgord Noir, est mis en place.

L'OCM s'articule autour de trois actions, une assurée par le Pays et deux autres par un prestataire externe. La première action consiste à animer, communiquer, coordonner et évaluer l'opération, avec l'appui de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir. La deuxième action est dédiée à la réalisation de bilans-conseil, à l'accompagnement des dossiers d'investissements, et aux évaluations individuelles. Enfin, la troisième action est destinée au développement d'une offre de services mieux adaptée aux besoins des consommateurs et à la communication sur cette offre. Trois objectifs complémentaires de l'OCM sont mis en œuvre en faveur d'unions commerciales dans quatre centres bourgs identifiés : diagnostic/plan d'action, plans de communication et actions environnementales.

### *L'expérience Pays d'Accueil Touristique*

Le Pays d'Accueil Touristique du Périgord Noir regroupait, au sein d'un comité de pilotage, quinze offices de tourisme et les représentants des professionnels du tourisme (sites touristiques, hébergeurs). Ce comité de pilotage avait trois vocations :

- définir la stratégie de développement touristique du Périgord Noir
- gérer et accompagner les projets collectifs : qualification des acteurs, communication collective de la destination Périgord Noir, appui technique pour le montage de projets
- construire une politique touristique à l'échelle du Périgord Noir : harmonisation des cotisations, création de brochures collectives, création d'un site portail Internet

En 2006, les professionnels et les offices de tourisme se sont unis pour créer une association commerciale (Destination Périgord Noir) qui a repris l'activité de centrale de réservation et d'agence réceptive de l'office de tourisme de Sarlat. L'organisation territoriale du tourisme en Périgord Noir était alors la suivante :

- les offices de tourisme, dédiés à l'accueil, l'information et la promotion des sites et des structures d'hébergements et de restauration
- l'association Destination Périgord Noir, en charge de la commercialisation des produits
- le Pays d'Accueil Touristique, en charge de la communication et des projets collectifs

Cette expérience collective a vu la fin de sa structuration en 2010, avec la dissolution de l'association Destination Périgord Noir et le transfert de ses missions de commercialisation à l'Office de tourisme de Sarlat, pour le compte de l'ensemble des offices de tourisme du territoire. La démarche de Pays d'Accueil Touristique a été abandonnée en 2011, et les missions de mutualisation des compétences, de coordination des acteurs et de promotion de l'ensemble du territoire sont aujourd'hui assurées par la commission tourisme du Pays du Périgord Noir. Cette expérience collective, qui avait débouché sur des outils performants, montre qu'en termes de développement territorial et d'appropriation des outils par les acteurs, rien n'est jamais acquis et qu'une structuration solide ne se décrète pas. Les acteurs locaux ont su tirer les enseignements de cette expérience et tentent aujourd'hui de construire une démarche collective alternative, capable de relever des enjeux nouveaux.

### *La labellisation "Pôle d'Excellence Rurale"*

Le Pays d'Accueil Touristique du Périgord Noir est labellisé Pôle d'Excellence Rurale "tourisme, patrimoine, environnement" lors de la première vague des Pôles d'Excellence Rurale (PER) en 2006. Ce PER a pour objectif de développer la notoriété et l'attractivité du Périgord (richesses naturelles, touristiques et patrimoniales). Il soutient un ensemble de huit sous projets d'investissements, cohérents, innovants et favorisant de nouvelles activités dans un objectif de développement durable et d'excellence. Le PER a notamment permis de mobiliser les acteurs du territoire autour de son patrimoine et de porter des projets novateurs.

Une seconde génération de PER fait l'objet d'un appel à projets lancé en novembre 2009. Le Pays du Périgord Noir se positionne alors sur la thématique de la santé sur son territoire et le projet "création d'un réseau intégré d'accès aux soins en milieu rural" est labellisé en 2011. Ce nouveau programme comporte des projets d'équipements et d'animation, l'aménagement des maisons de santé rurales pluridisciplinaires, la réalisation des projets de santé des maisons de santé rurales, la mise en place d'outils innovants tels que le déploiement de la télémédecine et l'expérimentation de plateformes de communication pluridisciplinaire.

### *Perspectives*

En 2013, les acteurs du Pays du Périgord Noir se sont saisis de l'opportunité de la mise en place d'un ou plusieurs Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). L'étude menée alors sur le territoire ainsi que les évolutions législatives impactant les politiques de Pays (Loi de Modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, dite Loi MAPAM) ont permis aux acteurs du Pays de se positionner quant aux perspectives d'évolution du Pays. La transformation de notre structure associative en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) constitue une opportunité de structuration du territoire et les acteurs du Pays y sont favorables.

Les nouvelles exigences portées par le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre de la réforme de la politique contractuelle à destination des territoires ruraux entraînent aussi des évolutions quant au contenu des politiques de développement local menées par le Pays du Périgord Noir. Faire gagner le Pays en compétences et en ingénierie, notamment sur le volet du développement économique, doit permettre de renforcer la position du Pays en tant qu'échelle territoriale de démarche de projets de développement local.

Tableau AFOM n°1 : Les caractéristiques du Périgord Noir

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Position géographique du Pays du Périgord Noir</b>	Position de carrefour, au croisement des régions Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées des axes Bordeaux-Lyon et Paris- Toulouse	Eloignement des centres de décisions  Complexité des échanges avec les territoires limitrophes	Le désenclavement, le développement des axes de communication, les relations intra- régionales	Le manque d'ouverture
<b>L'organisation intercommunale</b>	Plus de commune isolée en Périgord Noir  Six communautés de Communes bien identifiées par les administrés et les acteurs du développement local	Des compétences et des moyens inégaux pour les communautés de communes du territoire	La définition et l'élargissement des compétences des communautés de communes  La participation et l'implication des intercommunalités dans les démarches collectives  La mutualisation des compétences à l'échelle du Pays et la réalisation d'actions structurantes (démarche SCOT(s))	Inégalités de développement : un Pays à deux vitesses  Isolement aggravé des territoires les plus fragiles
<b>La démarche collective à l'échelle du territoire du pays du Périgord Noir</b>	Un territoire organisé qui s'inscrit dans les limites géographiques d'un territoire historique à l'identité forte  Une démarche collective ancrée et ancienne  L'implication et la diversité des acteurs et des partenaires L'expérience du Pays : contrats de Pays, programme LEADER	L'identification de la structure Pays et du GAL par les acteurs locaux	L'évolution de la structure en PETR  La mobilisation des acteurs pour l'élaboration et le suivi des programmes européens et régionaux  La mutualisation des compétences à l'échelle du Pays et la réalisation d'actions structurantes (démarche SCOT(s))	Une baisse d'implication du à un manque de visibilité des démarches engagées à l'échelle du territoire "Pays"

## I.2. Diagnostic territorial

### I.2.1. Un contexte environnemental et paysager d'exception, un patrimoine historique et culturel riche

*Des paysages emblématiques nés d'un patrimoine naturel exceptionnel*

Les cours d'eau, la forêt, le relief et une flore variée forment les nombreux paysages emblématiques du Périgord Noir. Ces paysages se composent d'une diversité de sols et d'un relief accidenté offrant vallées, plaines et coteaux. Les vallées alluviales relativement ouvertes sont facilement identifiables sur le territoire autour des deux grandes rivières qui le traversent, la Dordogne et la Vézère. Ces vallées reflètent les paysages emblématiques les plus connus du Périgord Noir et concentrent les activités et les éléments d'attractivité du territoire.

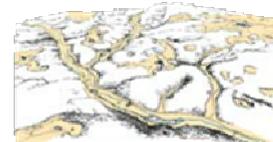
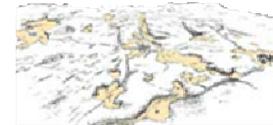
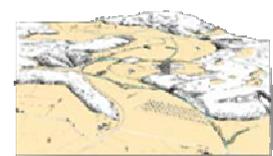
**Les larges vallées fertiles, Dordogne et Vézère** : sont des vallées agricoles maintenues prospères et attractives avec d'abondantes cultures de type méridional, ponctuées d'arbres fruitiers et notamment de noyers. Ce sont aussi des vallées peuplées, au développement touristique important nécessitant de nouveaux besoins de logements.

**Les plateaux forestiers sur sols acides** : sont des plateaux aux terres "froides" et aux sols pauvres couverts de vastes massifs forestiers continus (forêt Barade et de la Bessède) pour l'essentiel de taillis de châtaigniers accompagnés de chênes et pins maritimes.

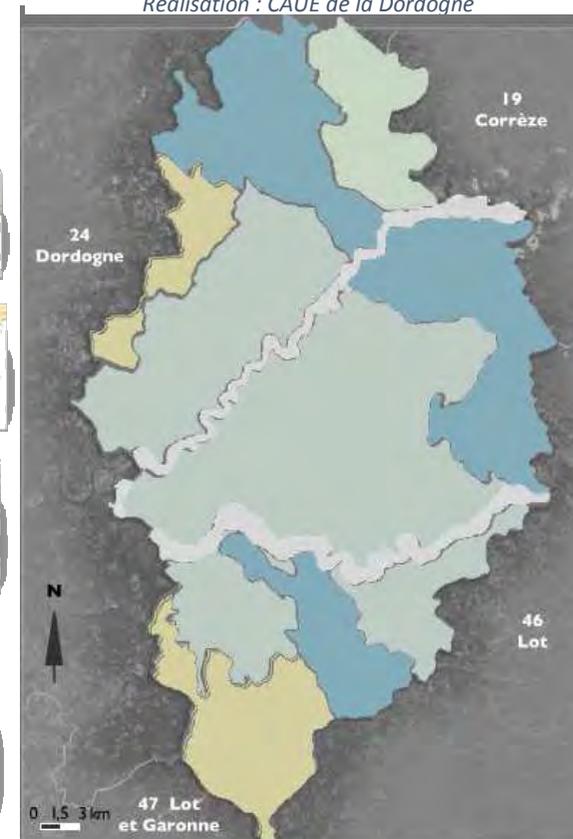
**Les coteaux et petites vallées** : forment des paysages constitués d'un système cultural complexe diversifié, aux boisements morcelés et variés. Ils sont constitués par une juxtaposition d'une végétation naturelle de courants contrastés. Marqués par une forte déprise agricole de la fin XIX<sup>ème</sup> et du début XX<sup>ème</sup> siècles, les coteaux ont subi l'abandon de nombreuses habitations.

**La marge du Bassin de Brive** : est un bassin de grès vallonné ponctué de buttes calcaires, marqué par une tradition d'élevage d'ovins puis de bovins. Les prairies accompagnées de petits boisements et parsemées de nombreux noyers sont prédominantes.

**Les causses du Périgord** : sont constitués de terrains minces et caillouteux peu propices aux cultures, qui leur donnent un aspect rugueux et sec. Ils peuvent être recouverts d'important taillis de chênes pubescents, plus ou moins rabougris parsemés de pelouses sèches et landes à genévriers. Les causses étaient autrefois des secteurs riches en vignobles, parcours à moutons et truffières, affectés par l'exode rural.



Carte n° : les entités paysagères du Périgord Noir  
Réalisation : CAUE de la Dordogne



## La forêt en Périgord Noir

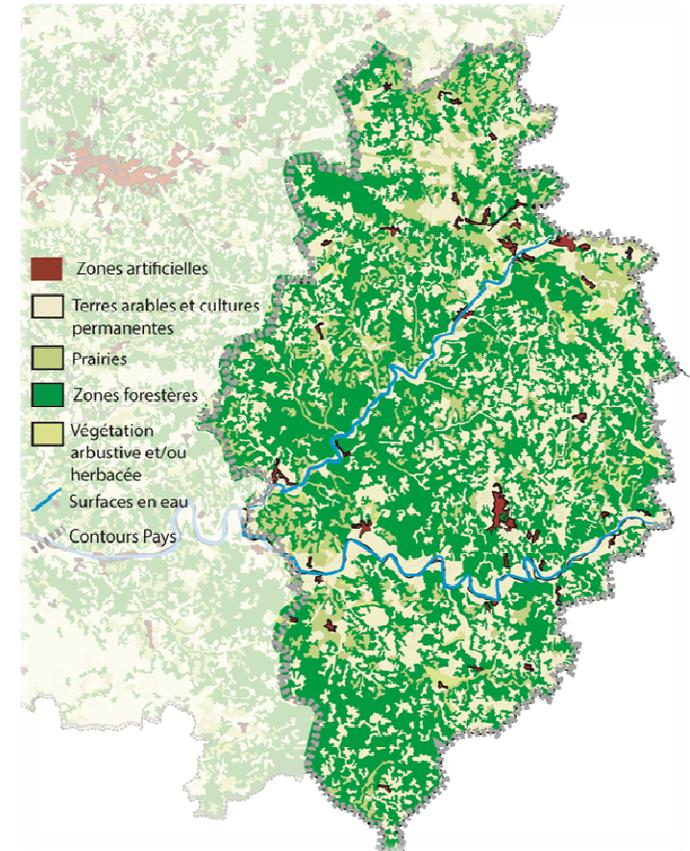
La forêt aquitaine est la première forêt cultivée en Europe de l'Ouest. L'Aquitaine occupe la première place pour les régions exportatrices de produits du bois (la surface boisée atteint le taux de 44 % du territoire. Elle est de 46,2 % sur le département de la Dordogne). La forêt constitue ainsi un véritable poumon vert pour l'Aquitaine. Le massif Dordogne-Garonne qui s'étend sur le Périgord Noir est constitué à 99 % de forêts privées. L'analyse de l'occupation des sols du Pays du Périgord révèle l'identité rurale et forestière de ce dernier. Les forêts couvrent plus de la moitié de son territoire (le taux de boisement est de 51% en Périgord Noir). La tradition de récolte et de gestion forestière étant plus importante dans la partie sud du Périgord Noir, les entreprises de transformation du bois y sont aussi plus nombreuses.

La forêt en Périgord Noir n'est pas une entité homogène : le taux de boisement varie en fonction des territoires communaux (pour certains cantons, le taux de boisement dépasse les 60%) et plusieurs régions forestières sont définies par l'inventaire forestier national (Pays de Belvès, Sarladais, Bassin de Brive, Périgord Blanc Sud et les Causses). Pour le CAUE, trois entités paysagères de la forêt sont à retenir : elles se définissent essentiellement en fonction des peuplements.

Carte n° : Occupation des sols en Périgord Noir

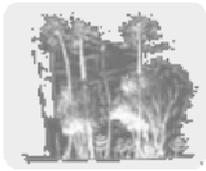
Réalisation : Pays du Périgord Noir

Sources : SOES CLC 2006



Carte n° : les entités paysagères de la forêt

Sources : CAUE de la Dordogne



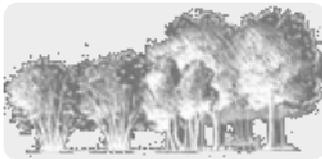
Mélange de feuillus et de résineux :

Taillis de châtaigniers sous futaie de pins. Futaie de résineux (pin maritime sur sol acide, pin sylvestre et noir sur sol calcaire)



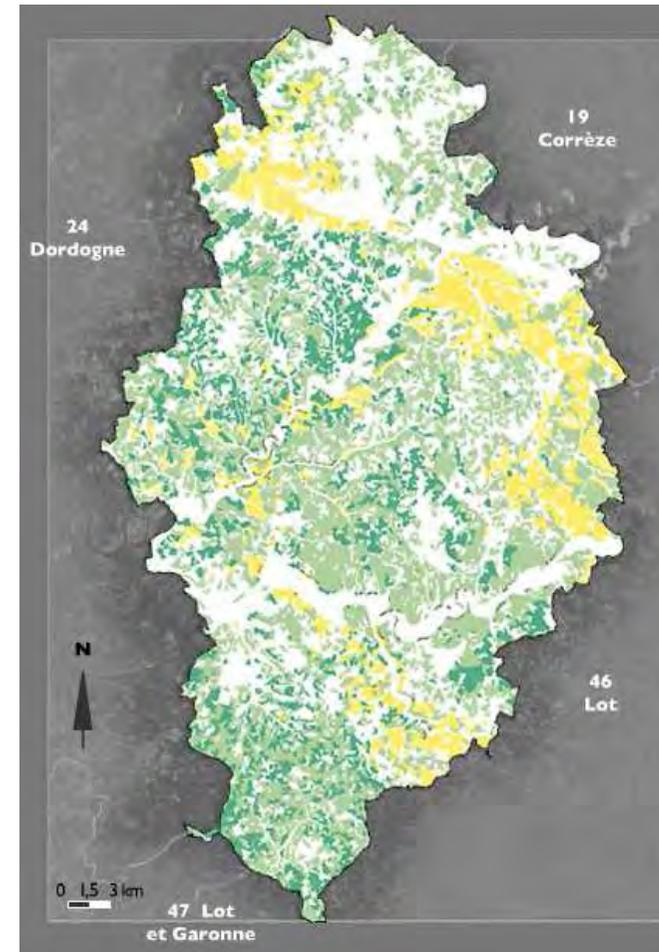
Boisement des causses :

Taillis de chênes pubescents et de chênes verts.

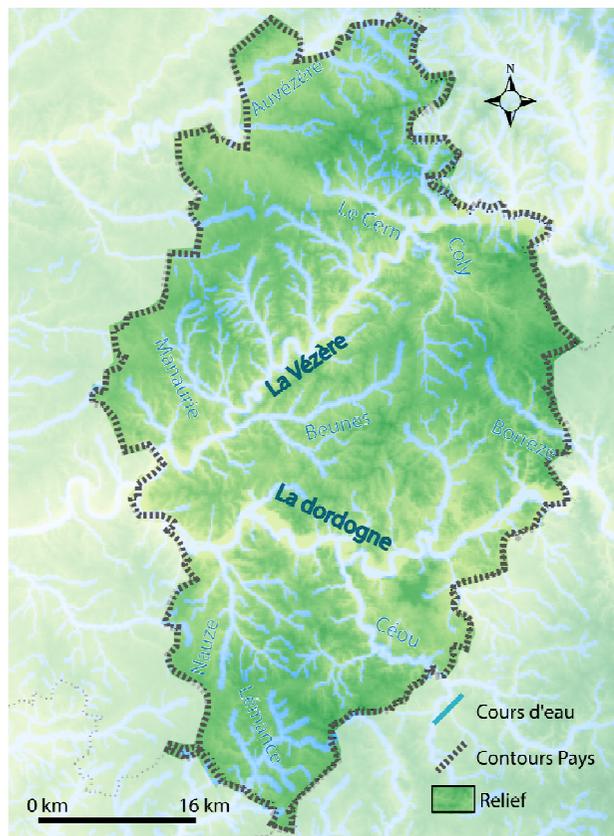


Boisements de feuillus :

Chênaie mixte (chêne noble dominant sur sol acide, chêne pubescent et chêne vert sur sol calcaire). Taillis de feuillus (châtaignier dominant, charme, chêne noble et rouvre).



Carte n° : Réseau hydrographique du Périgord Noir  
Sources : NASA SRTM v4  
BD Carthage  
Réalisation : Pays du Périgord Noir



## Réseau hydrographique

Deux cours d'eau principaux et leurs affluents irriguent l'ensemble du territoire :

- La Vézère, affluent de la Dordogne qui s'écoule sur plus de 211 kilomètres, prend sa source à Meymac (Corrèze) et se jette dans le Dordogne à Limeuil. Elle traverse ainsi deux départements pour cinquante-trois communes. La vallée constitue une remarquable voie touristique : la beauté des paysages qu'elle traverse et les témoignages laissés par les générations d'hommes qui se sont succédés là depuis environ 100 000 ans, constituent un élément d'attractivité patrimonial majeur.
- La Dordogne, longue de 483 kilomètres, prend sa source au Puy de Sancy, point culminant du Massif Central (1886 mètres). Elle conflue avec la Garonne pour former l'estuaire de la Gironde et débouche sur l'océan atlantique. La vallée est exploitée par une agriculture diversifiée et connaît un fort développement touristique. La nappe alluviale, de faible profondeur, est très vulnérable à l'impact des activités exercées (en particulier aux fertilisants azotés et aux produits phytosanitaires). La teneur en nitrate lors des prélèvements sur les captages d'eau potable montre des concentrations irrégulières avec des secteurs au-dessus du seuil d'alerte (>25mg/L) et ponctuellement supérieures au seuil de non potabilité (>50mg/L).

## Les zones humides

Les zones humides (prairies naturelles, forêts alluviales, bras morts...) constituent des espaces de transition entre la terre et l'eau qui assurent un rôle d'autoépuration en consommation les nitrates et les phytosanitaires. Elles permettent la régulation des eaux par leur rôle d'éponge et permettent ainsi de lutter contre les inondations en aval et de restituer l'eau ultérieurement. Elles constituent un réservoir important de biodiversité. En Pays Périgord Noir, les zones humides de fond de vallée font l'objet pour partie d'arrêté biotope.

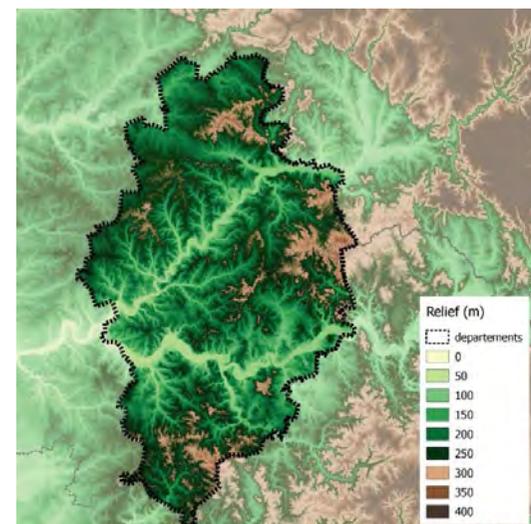
Malgré cela, la surface occupée par les zones humides diminue chaque année, elles ont tendance à être dégradées depuis les années 2000. Sur le territoire de la Dordogne Atlantique, entre Limeuil et le Bec d'Ambès, c'est 35% des zones humides qui ont été asséchées, remblayées ou drainées. Le morcellement et la détérioration des zones restantes rendent la situation critique pour la survie de certains types d'écosystèmes et pour la gestion équilibrée de l'eau. Les zones humides ne représentent plus que 2 % de la surface de la Dordogne (EPIDOR, 2012). Du fait du réseau hydrographique dense, le Pays du Périgord Noir accueille de nombreuses zones humides (plus de 3 500 zones humides ont été inventoriées par EPIDOR en 2012, parmi lesquelles de nombreuses prairies et boisements humides, des terres arables mais également certaines zones bâties).

### *Le relief du territoire*

Le relief du Pays Périgord Noir reflète son réseau hydrographique de surface, très dense et marqué par deux vallées : celle de la Dordogne et celle de la Vézère. De nombreuses vallées secondaires s'articulent autour de celles-ci : vallée de Céou, vallée des Beunes, ... Le relief est ainsi caractérisé par d'importants vallonnements, plus ou moins escarpés, d'énormes collines ou de majestueuses falaises.

Le vallonnement est très intense autour des deux cours d'eau principaux avec des altitudes variant de moins de 50 mètres autour du lit à 300 mètres sur une courte distance.

Carte n° : Relief du Pays du Périgord Noir - Sources NASA SRTM v4



### *Patrimoine naturel et biodiversité*

La richesse du patrimoine naturel en Périgord Noir est reconnue et nécessite des outils de protection et de gestion qui peuvent être mobilisés grâce aux inventaires réalisés dans le cadre des programmes ZNIEFF et Natura 2000.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Deux types de ZNIEFF doivent être distingués : les ZNIEFF de type 1 (territoires correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes abritant au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant) et les ZNIEFF de type 2 (milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles écologiques homogènes possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux). Les zones type 2 peuvent inclure des zones de type 1. Ainsi sur le territoire du Périgord Noir, une quinzaine de ZNIEFF I sont recensées, qui recouvrent des milieux différents tels que des zones humides, des falaises calcaires, des espaces boisés... Le territoire concentre également une douzaine de ZNIEFF II (soit plus 40 % des ZNIEFF de type 2 de la Dordogne) couvrant de plus grands ensembles naturels répartis sur les Causses du Périgord au nord et au sud du territoire, et le Périgord sarladais entre les Vallées de la Vézère et de la Dordogne.

Le réseau Natura 2000 concerne un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Le réseau Natura 2000 en Périgord Noir, se traduit par l'existence de sept Zones Spéciales de Conservation (ZSC), représentant plus de 30 % des ZSC du département. Elles couvrent intégralement les cours d'eau de la Vézère et de la Dordogne, et sont principalement associées aux milieux humides et coteaux calcaires.

L'arrêté de biotope est en France, un arrêté préfectoral dont l'objectif est de protéger un habitat naturel (ou biotope) abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages ou protégées. L'arrêté préfectoral peut promulguer l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces protégées y vivant (par exemple, les falaises des communes de Domme, la Roque Gageac et Vézac sont interdites d'accès une partie de l'année pour protéger les faucons pèlerins). Les îles Fontchopine font également l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, le site sert de repos et de lieu de survie à plusieurs espèces de mammifères et d'oiseaux.

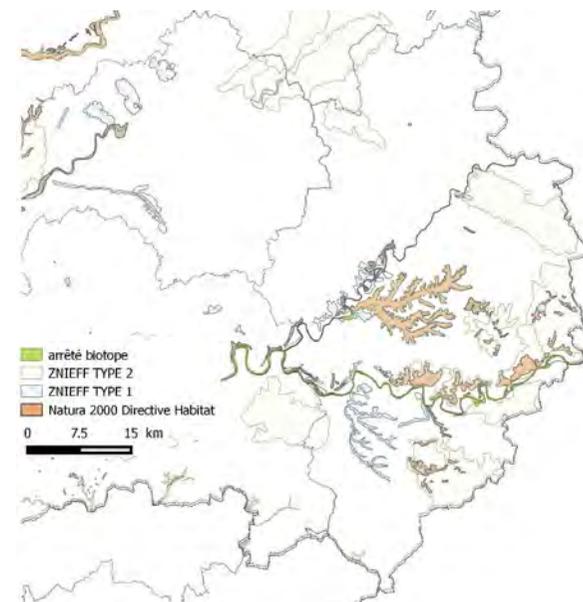
Le Bassin de la Dordogne est inscrit au Réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO. Ce réseau international rassemble des sites d'exception qui concilient conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social. La désignation Réserve de biosphère du programme "Man And Biosphere" de l'UNESCO est une reconnaissance de la communauté internationale attribuée à un territoire considéré d'intérêt majeur à l'échelle mondiale. C'est à la fois une reconnaissance de la pertinence des choix de développement, passés et contemporains, portés par les différentes communautés du bassin et aussi une invitation à poursuivre, à renforcer, à accroître voire à innover dans des démarches de développement respectueuse de la diversité biologique et culturelle du territoire.

### *Le patrimoine culturel en Périgord Noir*

Sur le territoire du Pays du Périgord Noir, douze zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sont recensées (Terrasson, Les Eyzies, Belvès, La Roque- Gageac, Groléjac, Beynac, Castelnaud, Cénac, Domme, Vitrac, Vézac et Saint Cyprien). Le territoire du Périgord Noir compte dix-sept sites classés et vingt-huit inscrits au titre de la Loi du 2 mai 1930. Ils sont essentiellement associés aux grottes, gouffres, gorges situées le long de la Vézère et aux châteaux de la vallée de la Dordogne. 360 édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques en Périgord Noir (édifices classés ou inscrits). Le Périgord Noir concentre un peu moins de la moitié des monuments protégés par les Monuments Historiques (41%) sur le département de la Dordogne, alors qu'il couvre un quart du département. Le patrimoine rural est riche et diversifié sur notre territoire : témoignage de la vie d'autrefois, de nombreux petits bâtis traditionnels jalonnent nos campagnes (les cabanes de pierres sèches, maisons aux toitures de lauzes, pigeonniers, porches, lavoirs, fontaines). La vallée de la Vézère jouit d'une reconnaissance internationale avec ses grottes ornées, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis 2009, les acteurs du territoire de la Vallée de la Vézère se sont inscrits dans le cadre d'une Opération Grand Site, démarche partenariale associant l'Etat, les collectivités locales et les acteurs privés. Les objectifs sont la restauration de la qualité paysagère du site, le soutien aux activités agricoles qui participent au maintien des paysages, la protection et la valorisation de ce qui participe à "l'esprit des lieux", l'élaboration d'une stratégie pour gérer la fréquentation touristique, un accueil de qualité, une politique de gestion locale pérenne, des mesures qui bénéficient au développement local des communes, et au bien-être des habitants.

Carte n° : ZNIEFF, Zones Natura 2000 et arrêtés de biotope Sources : INPN - MNHN



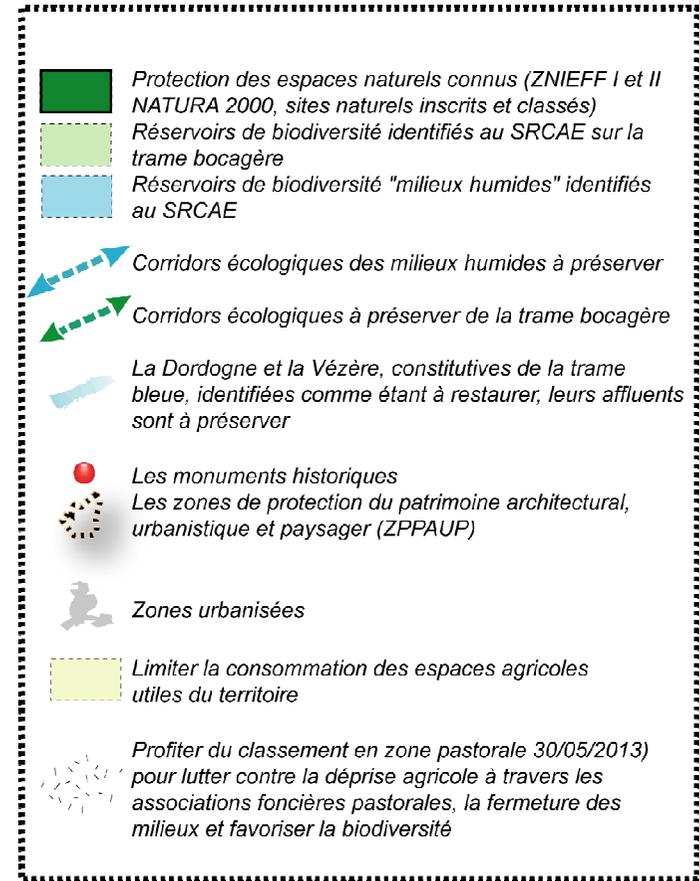
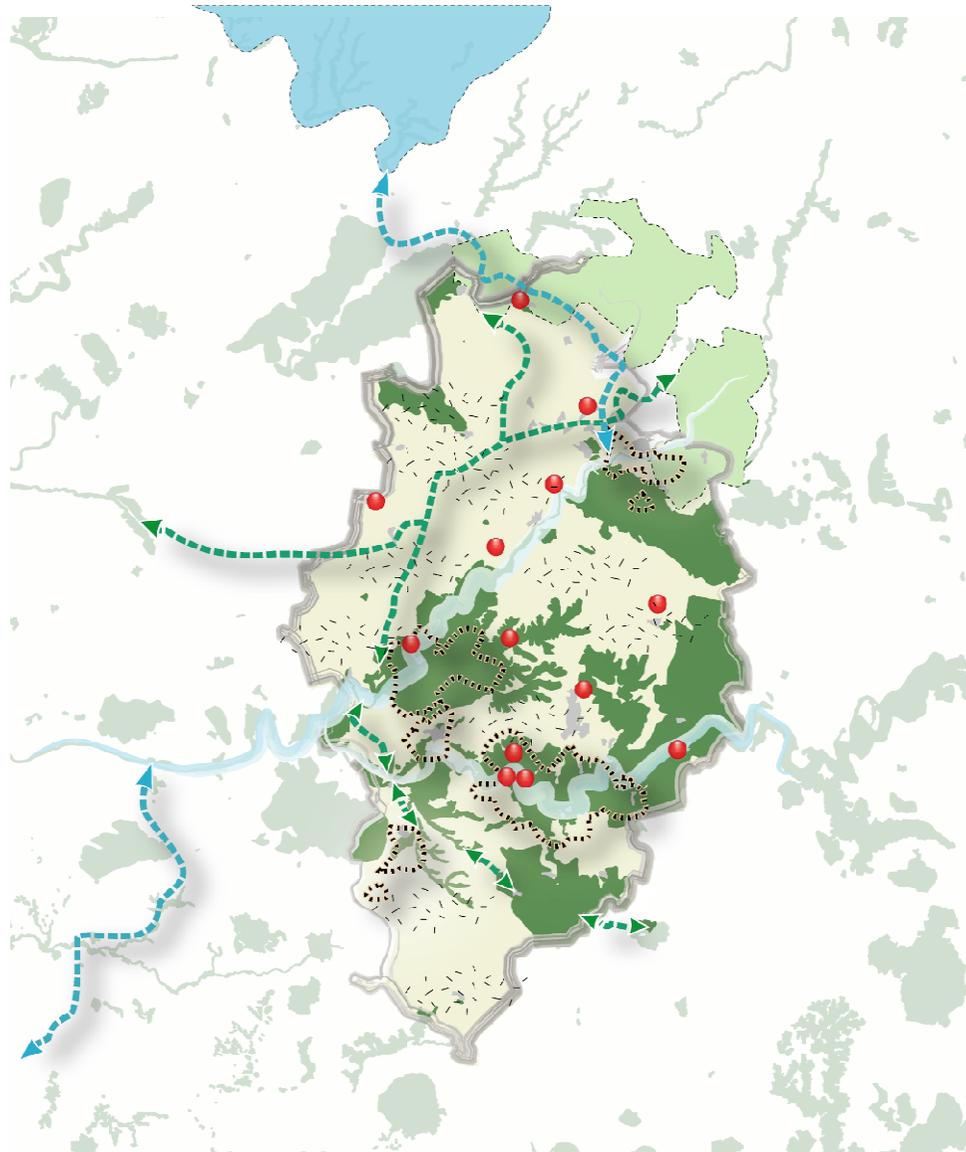


Tableau AFOM n°2 : Le contexte environnemental, paysager et patrimonial du Périgord Noir

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Eau :réseau hydrographique et zones humides</b>	<p>Rivières emblématiques du territoire, porteuses d'images</p> <p>Réseau hydrographique dense, support des activités humaines</p> <p>La qualité de la ressource</p>	<p>Impacts des activités humaines mal maîtrisés</p>	<p>Le Label "Man and Biospher" pour le bassin versant de la Dordogne</p> <p>Les démarches participatives dans le partage de l'espace rivière et de la gestion de l'eau (contrats de rivière)</p> <p>La valorisation des cours d'eau dans la promotion du territoire</p>	<p>Les conflits d'usage</p> <p>Impact du tourisme de masse sur la qualité de la ressource</p> <p>Les évolutions irréversibles des milieux et la baisse de la biodiversité des milieux aquatiques</p>
<b>Forêt</b>	<p>Diversité des paysages forestiers et des essences (avec dominance de feuillus)</p> <p>Des paysages forestiers emblématiques, support d'activités récréatives et touristiques</p> <p>Potentiel fort d'activités économiques</p>	<p>Vieillessement et dépérissements de certains peuplements (taillis de châtaigniers)</p>	<p>Enjeu paysager et économique pour certains cantons</p> <p>Le travail d'animation engagé auprès des acteurs de la forêt (dans le cadre du programme LEADER 2008-2014 : animation de la Charte Forestière Sud Périgord, animation auprès des propriétaires forestiers)</p>	<p>La faiblesse du réinvestissement sylvicole après la récolte du bois</p> <p>Les difficultés de mobilisation du bois (voir AFOM économie)</p>
<b>Patrimoine naturel, biodiversité et paysages</b>	<p>Espaces naturels diversifiés, préservés et de qualité, favorables à la biodiversité couvrant une grande partie du paysage</p> <p>Reconnaissance de la richesse naturelle : outils réglementaires en place (sites inscrits et classés, Natura 2000, ZPPAUP, ZNIEFF)</p> <p>Paysage en mosaïques : entités variées et identifiables</p>	<p>Déprise agricole et embroussalement</p>	<p>Sensibilisation des acteurs : le maintien de la qualité paysagère et la biodiversité est une préoccupation commune et partagée (travail du CAUE, en lien avec les communautés de communes du territoire dans le cadre du Contrat de Pays 2009-2011°)</p> <p>Actions pilotes (pastoralisme) dans le cadre du programme LEADER 2008-2014</p>	<p>Fermeture des milieux et dépréciation de la biodiversité</p> <p>Urbanisation mal maîtrisée : urbanisation diffuse et développement du péri-urbain</p>

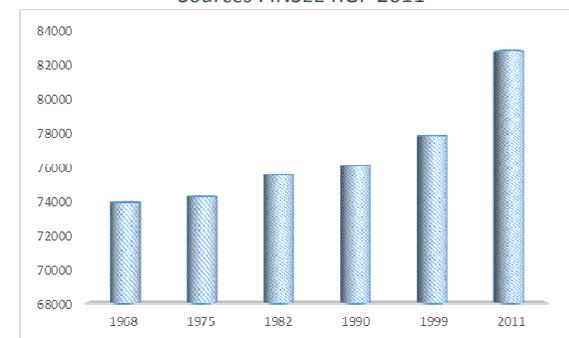
			Le Label "Man and Biospher" La prise en compte du paysage dans les outils d'urbanisme (PLUI, SCOT)	
<b>Patrimoine culturel</b>	Qualité et richesse du patrimoine bâti 17 sites classés et 28 inscrits au titre de la Loi du 2 mai 1930 360 édifices protégés au titre des Monuments historiques	Manque de connaissance du petit patrimoine bâti (pas d'inventaire)	La mise en valeur du patrimoine bâti lié à l'eau et à la forêt (programme LEADER 2008-2014) L'Opération Grand Site Vallée de la Vézère	La dégradation du patrimoine bâti Perte des savoir-faire emblématiques liés au patrimoine culturel de notre territoire

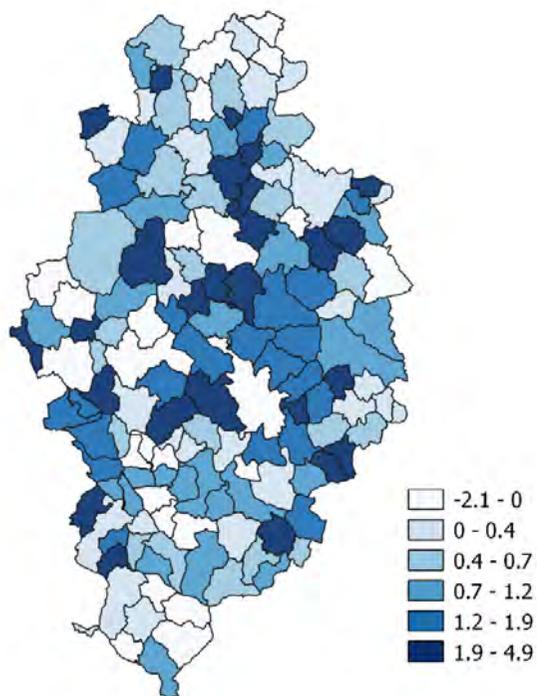
### I.2.2. Eléments de démographie et structure de la population

#### *Evolution de la population sur le territoire*

Le Pays du Périgord Noir a connu une croissance de sa population de 6,3 % entre 1999 et 2011, soit 382 habitants chaque année, pour atteindre aujourd'hui 82 808 habitants (INSEE, 2011). L'analyse de l'évolution entre 1968 et 2011 révèle une augmentation constante de la population. Deux phases distinctes sont remarquables sur le diagramme : d'une croissance modérée mais continue de 1968 à 1999, celle-ci s'est sensiblement accélérée à partir de cette date jusqu'à nos jours. En comparaison avec les tendances démographiques départementales, le Pays du Périgord Noir est un des seuls territoires à enregistrer une augmentation constante de sa population.

Diagramme n° : Evolution de la population entre 1968 et 2011  
Sources : INSEE RGP 2011





Le Pays du Périgord Noir enregistre sur la période 1999 - 2010 un taux d'accroissement annuel de sa population positif de 0,6 %. La croissance démographique est portée par un solde migratoire à hauteur de 0,9 % sur cette période, ce qui compense un solde naturel négatif de 0,3%. Le Pays se situe ainsi dans l'exacte moyenne de la Dordogne, mais en deçà des chiffres relevés sur la région Aquitaine (variation annuelle favorable de 1 % avec un solde naturel qui reste positif à +0,1 %). La carte n°X présente la variation annuelle de la population par commune sur le territoire du Pays du Périgord Noir (solde naturel + solde migratoire). Cette répartition révèle la très faible évolution, voir la diminution de la population sur les différents pôles (Sarlat-la-Canéda, Domme, Terrasson, le Bugue...). En revanche, les communes périphériques de ces pôles enregistrent une croissance démographique supérieure à la moyenne du territoire.

Entre 2003 et 2007, la composition des ménages qui s'installent sur notre territoire montre que le Périgord Noir attire en premier lieu des personnes âgées de 40 à 59 ans (38% des nouveaux arrivants), à la recherche d'un cadre de vie agréable pour s'établir. Les personnes de 25- 39 ans représentent 30% des nouveaux arrivants alors que les personnes de plus de 60 ans en représentent 29%. Plus de deux tiers des nouveaux arrivants sont donc des personnes en âge d'occuper une activité professionnelle et susceptibles de composer des ménages accueillant des enfants et des jeunes, ce qui est un facteur d'équilibre qui compense l'arrivée de personnes retraitées.

### Structure de la population par âge

Tableau n° : Répartition par âge de la population en 2011 et en 1999  
Sources : INSEE RGP 1999 et 2011

		Population totale	0-14 ans	15-29 ans	30 - 44 ans	45 - 59 ans	60- 74 ans	75 ans et plus
2011	chiffres bruts	82 808	12 368	10 166	14 085	18 442	16 429	11 318
	en % de la population totale	100	14.94	12.28	17.01	22.27	19.84	13.67
1999 (PPN à 146 communes)	chiffres bruts	77 840	12 077	11 528	15 990	14 667	15 145	8 433
	en % de la population totale	100	15.52	14.81	20.54	18.84	19.46	10.83
Variation 1999 - 2011	Variation de la population (chiffres bruts)	4 968	291	-1 362	-1 905	3 775	1 284	2 885
	Variation de la population en%	6.38%	2.41%	-11.81%	-11.91%	25.74%	8.48%	34.21%
	Evolution de la part de la population par classe d'âge en%	-	-3.73%	-17.11%	-17.20%	18.19%	1.97%	26.16%

La structure par âge de la population du Pays du Périgord Noir en 2011 laisse apparaître une faible représentation des jeunes de 0-14 ans (14,9% de la population totale) au bénéfice des personnes âgées de plus de 60 ans qui composent pour un tiers la population totale (19,88% pour les personnes âgées de 60 à 74 ans et 13,70% pour les personnes âgées de 75 ans et plus). Les personnes âgées de 15 à 59 ans représentent 51,53% de la population en 2011.

Sur la période 1999- 2011, le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans a diminué de 12,30% (-1 419 personnes) et la part de ces derniers sur la population totale a baissé de 17,36%. Cette baisse s’explique par le départ de plus en plus fréquent des jeunes vers les métropoles régionales ou départementales proches, lié à la poursuite d’études ou de suivi de formations qui ne sont pas offertes sur le territoire du Pays du Périgord Noir. Elle explique aussi le resserrement net et marqué de la pyramide des âges pour les 15- 30 ans (cf. diagramme n°X). Cette baisse est une caractéristique commune aux territoires ruraux n’offrant pas ou peu de cursus universitaires.

Pour les populations d’âges intermédiaires, la part des personnes âgées de 30 à 44 ans ne connaît pas la même évolution que celle des personnes âgées de 45 à 59 ans: entre 1999 et 2011, alors que la première voit son nombre d’individus baisser (-1 949 personnes), la seconde augmente fortement, atteignant un taux de progression de 25,49 %(+3 740 individus) et son poids dans la population totale se renforce (+18,26%). Ce glissement est un facteur de vieillissement de la population.

Sur la même période, le vieillissement de la population se confirme et le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus augmente de 34,07% (+2 875 personnes). La part de la population des personnes âgées de 75 ans et plus est aussi celle qui connaît le plus fort taux de progression entre 1999 et 2011 (+26,34%). La pyramide des âges du Périgord Noir (cf. diagramme n°X) est vieillissante, sa forme en “toupie” montre que le taux de natalité a tendance à diminué et que l’espérance de vie augmente (étirement vers le haut). Elle est typique des territoires ruraux et conforme aux évolutions de la population des pays développés.

Diagramme n° : Pyramide des âges de la population du Périgord Noir  
Sources : INSEE RGP 2011  
Réalisation : PPN

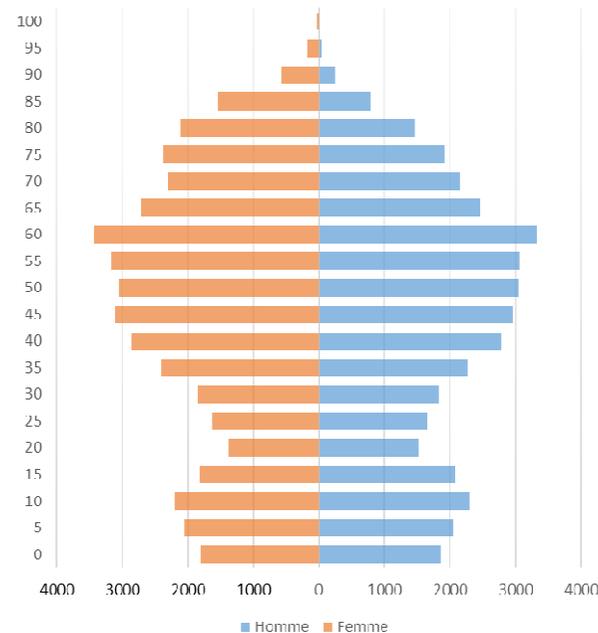


Tableau n° : Structure et dynamisme de la population :  
comparaison Pays du Périgord Noir – Dordogne – Aquitaine – France  
Sources : INSEE RGP 2011

Tranches d'âges	PPN	Dordogne	Aquitaine	France
0-14 ans sur population totale	14 %	15,2 %	16,7 %	18,5 %
15-59 ans sur population totale	51,4 %	52 %	56,7 %	58,2 %
60 ans et plus sur population totale	33 %	32,6 %	26,6 %	23,2 %

La distribution de la population explique l'indice de vieillesse élevé du territoire (1,70) qui révèle le rapport très favorable aux aînés en comparaison avec les jeunes. Les indices de dépendance sont relativement faibles sur le territoire : de 0,24 pour les jeunes (soit près de 4 individus de 15-64 ans pour un jeune) et de 0,42 pour les aînés pour un indice de dépendance totale de 0,66. Le territoire a donc les moyens d'assumer ses populations dépendantes aux actifs. La répartition par âge de la population laisse en revanche un glissement vers des âges plus avancés dans les prochaines années et de fait une augmentation de la dépendance de nos aînés.

Indice de vieillesse	1,70
Indice de dépendance des jeunes	0,25
Indice de dépendance des aînés	0,42
Indice de dépendance totale	0,67

Tableau AFOM n° 3 : Les dynamiques démographiques du Périgord Noir

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Evolution de la population</b>	<p>Croissance de la population constante (+6,3% entre 1999 et 2011, avec un taux moyen annuel de +0,6%)</p> <p>Solde migratoire positif, témoignage de l'attractivité du territoire</p>	<p>Solde naturel négatif</p> <p>Déséquilibres dans la structure par âges des populations arrivant sur notre territoire (38% des nouveaux arrivants ont entre 40 et 59 ans, 29% ont plus de 60 ans)</p> <p>Diminution de la population dans les pôles urbains du territoire au profit des communes périphériques</p>	<p>Potentiel de développement démographique lié à la croissance des aires urbaines de Sarlat et de Terrasson</p>	<p>Déséquilibres dans la répartition de la population : déclin des pôles urbanisés et augmentation de la densité de population dans les communes périphériques (péri-urbanisation, dispersion démographique en dehors des pôles urbanisés)</p>
<b>Structure de la population par âge</b>	<p>Rajeunissement de la population dans les communes des couronnes Sarlat et Terrasson</p>	<p>Baisse de la représentativité de la population jeune dans la population totale (baisse du nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans)</p>	<p>L'attractivité du territoire pour attirer les populations jeunes et les familles</p>	<p>Vieillesse de la population, notamment dans les territoires les plus isolés</p> <p>Indice de dépendance</p>

### I.2.3. Vivre en Périgord Noir aujourd'hui : habitat et mobilité

#### Habitat : dynamiques et faiblesses

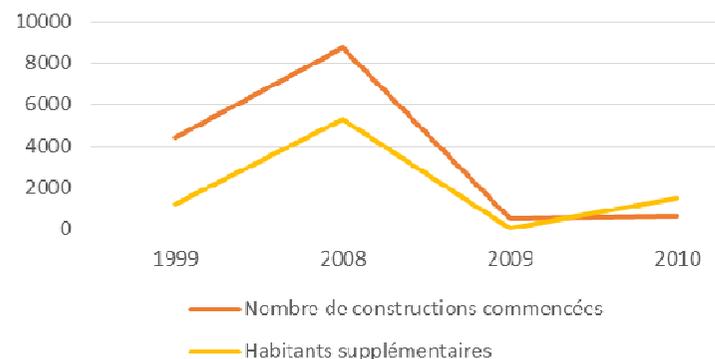
Le parc de logement de Pays est constitué de 54 933 logements (dont 37 655 résidences principales). 70% des habitants sont propriétaires de leur logement et 26% sont locataires (4% des personnes sont logées gratuitement) (sources : INSEE RP 2011, résidences principales). Le nombre de résidences secondaires est de 12 845, ce qui représente 23,38% des logements en Périgord Noir. Ce taux avoisine même les 40% le long des vallées de la Dordogne et de la Vézère qui constituent les deux axes touristiques majeurs du Pays. La part des résidences secondaires est particulièrement importante sur notre territoire : elle est en effet de 14% sur le département de la Dordogne, de 10% au niveau de la Région Aquitaine et de 10% à l'échelle nationale.

Tableau n° : Tableau récapitulatif des logements en Périgord Noir  
Sources : INSEE RP 2011

Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires	Locataires
54 933	37 655	12 845	4 433	26 330	9 952

Les logements vacants augmentent depuis 1999 : ils étaient de 3 193 et sont de 4 433 en 2011. Entre 2001 et 2010, le Pays du Périgord Noir a enregistré une construction de 9 161 logements supplémentaires (soit 2,85 % de nouveaux logements sur le territoire chaque année). Sur la même période, le pays a accueilli 5 430 nouveaux arrivants, soit un ratio de 1 logement supplémentaire pour 0,6 habitant. Ainsi, à l'image de la situation départementale, le Pays n'est pas épargné par une construction de logements disproportionnée par rapport au nombre réel de nouveaux arrivants. La vacance de logements en Périgord Noir s'explique par la détérioration des biens immobiliers (logements trop vétustes pour être proposés à la location), par un marché immobilier difficile pour les biens à la vente ainsi que par une forte dynamique de construction de logements. Le nombre de logements vacants progressent de 1 500 unités entre 1999 et 2011, bien que sa part relative dans le parc de logement reste autour de 8 %. Le taux de vacance de logements les plus importants s'observent dans les pôles urbains et leur nombre est plus concentré aux extrêmes nord et sud de notre territoire.

Graphique n° : Evolution de la population et évolution des constructions sur le territoire du Périgord Noir – Sources : Service Habitat Urbanisme Construction – DDT 24



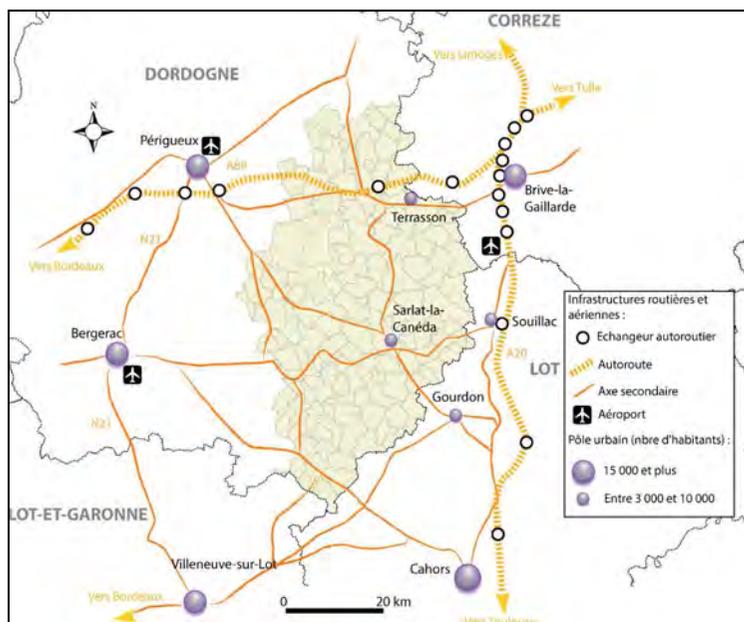
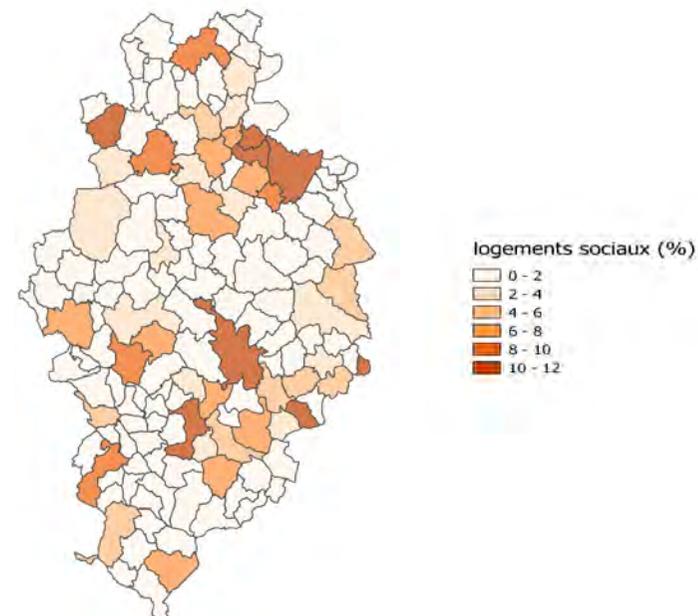
Les logements qui constituent le parc immobilier du Périgord Noir sont en grande majorité des maisons individuelles (88 % en 2011), ce qui est caractéristique de l'habitat dispersé en milieu rural. Cependant cette offre peu diversifiée entraîne des difficultés d'accès au logement pour une partie de la population, notamment les

jeunes et les populations les plus fragiles (les logements de 4 pièces et plus représentent 74% du parc immobilier du territoire alors que les logements de type T1 représentent 1% des logements et les T2 6%).

### Logements sociaux

En 2011, les logements sociaux ne représentent que 5,4 % des résidences principales en Pays Périgord Noir (source INSEE RP 2011 exploitations principales). Plus de 40 % des communes du Pays ont une offre en logements sociaux comprise entre 0 et 2 %. L'offre en logements sociaux reste concentrée sur Sarlat et Terrasson ainsi que sur d'autres chefs-lieux de canton comme Saint-Cyprien et Villefranche de Périgord. La grande majorité du parc locatif HLM est composé de logements individuels, à l'exception de la CC Sarlat-Périgord Noir qui a favorisé les logements sociaux collectifs. Les logements ont été construits pour la plupart avant 1989 et depuis un ralentissement du nombre de constructions de logements sociaux a été observé. Ce sont au total 2 142 logements sociaux qui sont disponibles sur le territoire.

Carte n° : Part des logements sociaux par communes  
Sources : INSEE RGP 2011  
Réalisation : Pays du Périgord Noir

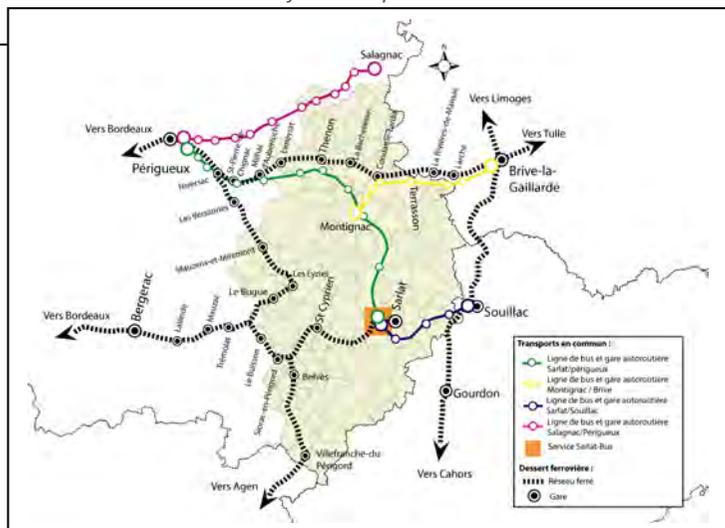


Carte n° : Infrastructures routières et aériennes  
Sources : IGN Geofla et Geoportail – Réalisation : PPN

### Infrastructures, transports et mobilité

La desserte aérienne du territoire se réalise principalement à destination de Paris via des vols quotidiens depuis les aéroports de Périgueux-Bassillac, Bergerac et Brive-Vallée Dordogne, tous trois situés à moins d'une heure du territoire. Les aéroports de Bergerac et Brive permettent également des liaisons régulières vers des pays nord-européens (Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne et Belgique). Dans une moindre mesure, le territoire bénéficie également de la desserte aérienne des aéroports de Toulouse-Blagnac et de Bordeaux-Mérignac, situés à deux heures et demi de route. Le maillage autoroutier assure une desserte optimale du nord et de l'est du Pays du Périgord Noir vers les agglomérations de Périgueux, de Brive et de Cahors et contribue au dynamisme économique et démographique de cette partie du territoire. Il existe un réel déséquilibre d'accessibilité et de desserte du Pays car le pôle du Sarladais, ainsi que la partie sud et ouest du territoire connaissent un certain isolement autoroutier. La desserte interne du territoire est assurée par un réseau viaire relativement dense.

Carte n° : Transports en commun en Périgord Noir  
Sources : IGN Géoflo et Géoportail - Réalisation : PPN



La desserte ferroviaire du Pays du Périgord Noir est assurée par trois lignes de Transport Express Régional (TER) : Bordeaux-Périgueux-Brive, Bordeaux-Bergerac-Sarlat et Périgueux-Agen. La ligne Périgueux-Agen connaît un niveau de cadencement très faible tandis que la ligne Bordeaux-Périgueux-Brive offre une desserte optimale, permettant l'utilisation du ferroviaire pour des déplacements domicile-travail vers les agglomérations périgourdine et briviste. Par ailleurs, d'importants travaux de modernisation de la ligne Bergerac-Sarlat ont été entrepris, afin d'améliorer la performance et l'attractivité de cette ligne. Le territoire bénéficie aussi de la proximité de la ligne Toulouse – Limoges – Orléans – Paris qui dessert les gares de Gourdon, Souillac et Brive.

Quatre lignes de bus assurent des liaisons entre les villes de Sarlat et de Périgueux, de Montignac et de Brive, de Sarlat et de Souillac et de Périgueux (qui irrigue le nord du Pays). Avec deux à quatre allers/retours par jour, ces lignes ne permettent pas une desserte satisfaisante (cadence insuffisante, horaires non adaptés aux trajets domicile/ travail).

La voiture individuelle est le moyen de déplacement privilégié des habitants du Pays du Périgord Noir. Le taux de motorisation des ménages atteint 89 % en 2011 et 43 % des ménages possèdent au moins deux voitures (INSEE, 2011). Les trajets domicile-travail sont donc très majoritairement effectués en voiture (81%).

En 2009, le Pays du Périgord Noir capte 2 570 flux d'actifs résidant sur un territoire extérieur et venant travailler dans un des pôles d'emplois du territoire. La répartition est la suivante : 55 % proviennent de la Dordogne, 35 % de Corrèze et 10 % du Lot. Le Pays du Périgord Noir émet 1 328 flux d'actifs résidant sur le territoire et allant travailler dans les communes extérieures. La répartition est la suivante : 48 % travaillent en Corrèze, 29 % dans une autre commune en Dordogne et 23 % dans le Lot. Sur les 31 273 actifs occupés recensés sur le territoire, près de 95 % d'entre eux travaillent dans un des pôles d'emplois du Pays. Le bilan des flux domicile-travail du Pays du Périgord Noir est globalement positif de plus de 1 012 flux d'actifs entrant sur le territoire.

Diagramme n° : Mode de déplacement pour la navette domicile – travail – Sources : INSEE RGP 2011

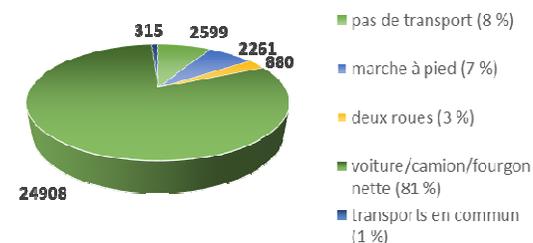


Tableau n° : Flux entrants et sortants du Périgord Noir - Sources : INSEE RGP 2009

	Dordogne	Corrèze	Lot	Total
<b>Flux entrants en Périgord Noir</b>	1 413	901	257	2 570
<b>Flux sortants du Périgord Noir</b>	388	637	303	1 328
<b>Solde</b>	1 025	264	46	1 242

Tableau AFOM n°4 : Habitat et mobilité

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Habitat et logement</b>	<p>Augmentation du nombre de logements, liée à une construction dynamique</p> <p>Parc de logements locatifs relativement important dans les pôles urbains principaux</p>	<p>Caractéristiques de l'offre locative : faible importance hors de pôles urbains principaux, peu de diversité quant aux types de logement proposés et offre inadaptée à la demande et aux évolutions démographiques (taille des ménages, vieillissement de la population)</p> <p>Offre de logements sociaux faible</p> <p>Importance des logements vacants</p> <p>Concentration des résidences secondaires dans les zones touristiques</p> <p>La performance énergétique du bâti ancien</p>	<p>L'action du CAUE en faveur de la protection des paysages naturels et bâtis (cahier de recommandations architecturales et paysagères), en partenariat avec les collectivités</p> <p>Les outils réglementaires à disposition des collectivités : le plan local d'urbanisme intercommunal (démarche engagée par certaines communautés de communes), la perspective de l'élaboration d'un (ou plusieurs) SCOT, la création d'un établissement public foncier Aquitaine, le programme habitat</p> <p>Développer les savoir-faire liés au bâti traditionnel</p>	<p>Dévitilisation des centre- bourgs</p> <p>Accès difficile au logement pour les populations fragiles et accentuation des déséquilibres entre les communautés de communes</p> <p>La précarité énergétique (augmentation du coût de l'énergie et mauvaise isolation du bâti ancien)</p> <p>Risque de banalisation de l'architecture</p>
<b>Mobilité, infrastructures et transports</b>	<p>Position de carrefour autoroutier (A89, A 20)</p> <p>Proximité des aéroports, notamment de l'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne</p> <p>Maillage dense des routes de dessertes locales</p> <p>Existence de trois lignes de chemin de fer (TER)</p> <p>Des actifs qui résident et travaillent sur le territoire du Périgord Noir</p>	<p>Déséquilibre territorial très marqué au niveau de la desserte autoroutière entre le nord et le sud du Pays</p> <p>Un réseau de ligne de bus en inadéquation avec les besoins des actifs (cadencement, horaires, vitesse)</p> <p>81 % des déplacements domicile-travail en voiture</p>	<p>Développement des transports en commun (bus, train)</p> <p>Développement de nouveaux types de mobilité</p>	<p>Perte d'unité du territoire et accroissement des déséquilibres</p>